

# LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AU COLLEGE (AOUT 2008) LA MISE EN ŒUVRE DU SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES (JUILLET 2006)

DONATIEN ROUX, CHARGE DE MISSION (NOVEMBRE 2011)

---

- Ce document propose une analyse du préambule, de la présentation générale des domaines et du programme de la classe de sixième à l'aune de l'approche par compétence et de la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences : quelles connaissances, quels savoir-faire, quelles attitudes, quelles compétences, quelles articulations ?
- **En gras souligné : les mentions explicites du texte des programmes.**
- *(En italique entre parenthèses : les commentaires et explicitations).*

## Préambule - Principes et objectifs

**Les programmes de français au collège contribuent à l'acquisition de plusieurs grandes compétences définies par le socle commun de connaissances et de compétences, notamment dans « La maîtrise de la langue française » et « La culture humaniste », mais aussi dans « la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication », « Les compétences sociales et civiques » et « L'autonomie et l'initiative ».**

L'organisation des programmes de français vise à la fois à satisfaire les exigences du **socle**, à établir des correspondances avec d'autres disciplines et à articuler les différents domaines de l'enseignement du français que sont l'étude de la langue, la lecture, l'expression écrite et orale (*ces quatre domaines renvoient naturellement à des tâches complexes, ce qui n'exclut pas que leur apprentissage fasse appel à des tâches qui ne le sont pas à certains moments et en fonction des objectifs visés*). Cette articulation ou décloisonnement permet aux élèves de percevoir clairement ce qui relie la diversité des exercices (« *exercices* » : *terme réservé aux applications en général, non aux tâches complexes, et qui mettent donc en œuvre essentiellement des savoirs et des savoir-faire*) qu'ils réalisent. Les apprentissages des élèves au cours des quatre années du collège sont construits à partir des axes suivants :

- la pratique (*tâche complexe*), la maîtrise (*objectif = compétence*) et l'analyse (*tâche complexe*) de la langue française (grammaire, orthographe, lexique (*ressources*))
- un déroulement chronologique, avec des époques privilégiées pour chaque niveau (Sixième : l'Antiquité ; Cinquième : le Moyen Age, la Renaissance et le XVII<sup>e</sup> siècle ; Quatrième : les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles ; Troisième : les XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles) ; le respect de ce cadre, qui n'est pas exclusif, assure la cohérence entre les enseignements de français et d'histoire, rendant ainsi possible des activités et des travaux interdisciplinaires (*tâches complexes sur des compétences interdisciplinaires et/ou transversales*)
- une initiation à l'étude des genres et des formes littéraires (*tâche complexe*)
- le regard sur le monde, sur les autres et sur soi à différentes époques, en relation avec l'histoire des arts (*connaissances, attitudes, compétences*)
- la pratique constante, variée et progressive de l'écriture (*tâche complexe*), qui vient couronner le tout.

La liberté pédagogique du professeur, définie dans la loi d'orientation de 2005, s'exerce dans le respect des principes énoncés ci-dessus. Afin de mieux atteindre les objectifs fixés par les programmes nationaux, le professeur organise sur l'année la progression de son enseignement et adapte sa démarche aux besoins et à la diversité des publics scolaires. Il veille à la cohérence du travail qu'il conduit avec ses élèves, afin d'éviter une dispersion des enseignements (*ce que serait un travail sur les ressources faisant l'objet d'une planification à priori sans recours à des situations complexes et sans intégration à l'acquisition de compétences*) qui serait contraire à l'efficacité des apprentissages et à l'unité de la discipline. Il organise, par périodes, et autour d'un ou plusieurs objectifs, les activités qu'il va conduire. Il prend soin de s'assurer régulièrement des acquis des élèves et de les évaluer. C'est la condition d'une authentique formation.

- **Le préambule insiste sur la nécessaire construction des compétences au travers d'apprentissages qui font sens par la confrontation régulière des élèves à des tâches complexes.**

## I. L'étude de la langue : grammaire, orthographe, lexique

### 1. Grammaire

Enseigner la grammaire au collège, c'est conduire les élèves à comprendre les mécanismes de la langue (*tâche complexe*), à maîtriser la terminologie (*connaissances*) qui sert à les identifier et à les analyser (*savoir-faire*), afin de les amener à réutiliser ces *connaissances* pour mieux s'exprimer à l'écrit comme à l'oral et mieux comprendre les textes lus (*construction des compétences*). Cet enseignement prend appui sur les *savoirs* grammaticaux acquis à l'école primaire, qu'il approfondit et enrichit, rendant ainsi possible l'apprentissage d'autres notions. L'élève acquiert progressivement le vocabulaire grammatical (*connaissances*) qui se rapporte aux notions étudiées et mobilise ses *connaissances* dans des activités d'écriture (*tâches complexes*).

La leçon de grammaire est fondamentale : elle permet d'acquérir une conscience des faits de langue indispensable aux élèves pour qu'ils puissent s'exprimer de manière appropriée dans la suite de leur vie sociale (*compétence*) mais aussi comprendre et goûter les textes qui constituent les piliers de la culture commune (*compétence, attitude*). La *connaissance* des mécanismes grammaticaux fait appel à l'esprit d'analyse, à la logique, ainsi qu'à l'intuition (*compétences générales de haut niveau*) ; elle participe par conséquent pleinement à la structuration de la pensée. Les termes grammaticaux (sujet, verbe, complément, proposition principale, pronom relatif...) constituent en outre des repères communs (*connaissances*) dans la conscience de la langue. Ils doivent être soigneusement expliqués pour être systématiquement acquis. Les *connaissances* grammaticales apprises en français servent aussi à l'apprentissage des autres langues. Les séances consacrées à l'étude de la langue sont conduites selon une progression méthodique et peuvent n'être pas étroitement articulées avec les autres composantes de l'enseignement du français. L'attention portée aux faits de langue a également sa place et son utilité dans le cadre des travaux de lecture et d'écriture (*tâches complexes*), qui fournissent l'occasion, selon leurs perspectives propres, de renforcer la compréhension et la mise en pratique (*mobilisation, intégration*) des *connaissances* acquises.

Le programme de grammaire répartit les objets d'étude par année, pour harmoniser les apprentissages entre les classes et éviter les répétitions pour les élèves. La progression est ainsi soigneusement ménagée. Cependant, certaines notions peuvent être abordées à différents niveaux selon leur degré de complexité. Cela n'exclut pas les révisions jugées nécessaires par le professeur selon les besoins identifiés chez ses élèves. Au collège, le programme privilégie l'apprentissage de la grammaire de la phrase. Quelques-uns des apports majeurs de la linguistique sont introduits à partir de la classe de Quatrième dans la mesure où ils sont exprimables en termes simples et clairs et où ils désignent des faits de langue dont la compréhension est primordiale (la cohérence textuelle et l'énonciation). Il va de soi que tous les faits de langue peuvent être abordés et utilisés pour les activités de lecture et d'écriture sans attendre qu'ils fassent l'objet d'une étude préconisée par le programme.

Le plan que propose le programme pour chaque année n'est pas destiné à être suivi tel quel : l'ordre est celui que décide librement le professeur, l'essentiel étant que toutes les notions figurant au programme aient été enseignées en classe et assimilées par les élèves.

- **Insistance sur « la » connaissance de la grammaire, qui renvoie aussi à des tâches complexes : il s'agit de connaître pour mobiliser.**

### 2. Orthographe

Savoir orthographier correctement un texte constitue, socialement et professionnellement, une *compétence* essentielle. Le professeur de français accorde donc une attention constante à l'acquisition d'une bonne maîtrise de l'orthographe par ses élèves. Il s'assure notamment de leur *capacité* d'orthographier correctement leur propre texte. L'acquisition de la *compétence* orthographique est indissociable des *savoirs* acquis dans les séances consacrées à la grammaire et au lexique. Elle rend nécessaire un apprentissage raisonné et régulier, étroitement articulé avec ces séances : le professeur veille à la mémorisation des règles essentielles (*connaissances*) et à leur réinvestissement (*mobilisation*) dans des activités d'écriture variées (*tâches complexes*). L'acquisition de la *compétence* orthographique dépend aussi de la capacité de l'élève à réfléchir sur ce qu'il écrit lui-même et sur ce qui est écrit par d'autres (*compétence*) : des activités sont fréquemment organisées à cette fin. En particulier, le professeur conduit l'élève à revenir sur ses erreurs, à les identifier, à les analyser et à les corriger (*compétence*). L'élève apprend par ailleurs à consulter et à utiliser régulièrement et méthodiquement le dictionnaire, le manuel de grammaire, le guide de conjugaison (*savoir-faire*) ou encore à se servir, avec discernement (*compétence*) et sans y voir un outil qui le dispenserait de la réflexion, d'un logiciel de correction orthographique adapté.

Les formes d'évaluation de l'orthographe sont multiples et, usant de la liberté pédagogique qui lui est laissée, le professeur saura trouver les plus pertinentes pour sa classe. Les réécritures (*tâches complexes*) constituent une forme d'évaluation de la *compétence* orthographique intéressante, qu'il s'agisse pour l'élève de récrire son propre texte ou celui d'autrui. Parmi tous les types de dictées (*tâches complexes*) auxquels le professeur peut avoir recours (dictée-copie, dictée dialoguée...), la dictée de contrôle est une modalité indispensable

d'évaluation de la **compétence** orthographique. Soigneusement choisie, elle est propre à concentrer l'attention de l'élève sur ce qu'il écrit. Le professeur en fait un exercice motivant et stimulant. A cette fin, il précise soigneusement les critères d'évaluation et établit une progression en fonction des difficultés propres à ses classes.

NB : Pour l'enseignement de la langue française, le professeur tient compte des rectifications de l'orthographe proposées par le Rapport du Conseil supérieur de la langue française, approuvées par l'Académie française (Journal officiel de la République française du 6 décembre 1990). Pour l'évaluation, il tient également compte des tolérances grammaticales et orthographiques de l'arrêté du 28 décembre 1976 (Journal officiel de la République française du 9 février 1977) (*connaissances de l'enseignant*).

- **Insistance sur la compétence orthographique, mise en lien avec les ressources utiles. La performance orthographique donne des observables quotidiens.**

### 3. Lexique

Le travail sur le lexique est une préoccupation constante dans le cadre de l'enseignement du français au collège. La maîtrise de la langue française (*compétence*), c'est-à-dire la capacité à exprimer sa pensée, ses sentiments et à comprendre autrui, à l'écrit comme à l'oral, suppose une **connaissance** précise du sens des termes utilisés, de leur valeur propre en fonction des contextes et du niveau de langue auquel ils appartiennent. D'année en année, le collège devient l'espace de cet apprentissage et de son approfondissement. Toutes les activités de l'enseignement du français – écriture, lecture, oral, réflexion sur la langue – y concourent, mais le lexique doit lui-même faire l'objet d'un apprentissage régulier et approfondi, donnant lieu à des recherches systématiques et à des évaluations. Il convient de développer des activités spécifiques autour du lexique, afin de favoriser son acquisition et d'envisager les différentes relations, sémantiques ou formelles, qui le structurent. Les approches de l'analyse du lexique sont diversifiées : familles de mots, morphologie, étymologie, évolution historique du sens d'un mot, dérivation et composition, champ lexical, champ sémantique, homophonie/homonymie, synonymie, antonymie, polysémie, niveau de langue (*connaissances*). Le programme fixe, année après année, les notions et les domaines dont l'élève doit s'approprier le lexique. La progression définit des contenus par année qui donnent lieu à des travaux spécifiques approfondis, sans pour autant en exclure l'approche à d'autres moments du cycle. Le professeur s'attache particulièrement, dès la classe de Quatrième et surtout en Troisième, à élargir progressivement le vocabulaire abstrait (*connaissances*), en relation avec le maniement des idées (*tâche complexe*) et la structuration de la pensée, afin de faciliter la transition du collège au lycée. Il conduit également les élèves à repérer et comprendre, au-delà du sens explicite d'un terme, d'autres effets de sens (*compétence*). L'usage des dictionnaires, sous quelque forme que ce soit, en version imprimée ou numérique, est encouragé par une pratique constante (*savoir-faire*), tant pour aider à la réalisation des activités menées en classe que pour éveiller la curiosité des élèves et susciter leur goût de l'expression juste (*attitudes*). Le dictionnaire constitue un outil de travail : il assure la correction orthographique et il permet d'explorer l'univers des mots afin de les utiliser à bon escient (*compétence*).

- **Le lexique est défini essentiellement comme un ensemble organisé de connaissances, ressources pour les différents domaines de l'apprentissage.**

## II. La lecture

### 1. Fonder une culture humaniste

Au collège, l'élève doit acquérir une culture que l'environnement social et médiatique quotidien ne suffit pas toujours à construire. L'enseignement du français donne à chacun les éléments maîtrisés d'une culture nécessaire à la compréhension des oeuvres littéraires (*compétence*), cinématographiques, musicales et plastiques. Les lectures conduites en classe permettent d'initier aux mythes, contes et légendes, aux textes fondateurs et aux grandes oeuvres du patrimoine (*connaissances*). Elles sont aussi associées au travail sur le lexique et à la découverte des formes et des genres littéraires. Elles suscitent la réflexion sur la place de l'individu dans la société et sur les faits de civilisation, en particulier sur le fait religieux (*connaissances et tâches complexes*). **Le socle commun de connaissances et de compétences** prévoit, au titre de la **culture humaniste (pilier 5)** que, tout au long de la scolarité au collège, les élèves soient « préparés à partager une culture européenne par une **connaissance** des textes majeurs de l'Antiquité (*L'Iliade* et *L'Odyssee*, récits de la fondation de Rome, *La Bible*) » et que soit ménagée en classe une « première approche du fait religieux en France, en Europe et dans le monde, en prenant notamment appui sur des textes fondateurs (en particulier des extraits de *La Bible* et du *Coran*) dans un esprit de laïcité respectueux des consciences et des convictions ».

L'enseignement du français fait découvrir et étudier différentes formes de langage : celui de la littérature, de l'information, de la publicité, de la vie politique et sociale. Dans tous les cas, le professeur cherche à susciter le goût et le plaisir de lire (*attitudes*). Année après année, selon une progression chronologique qui permet d'établir des relations avec le programme d'histoire, les élèves sont conduits à lire et à étudier des oeuvres littéraires (*tâches complexes*). Ils apprennent d'une part à les situer dans un contexte historique et culturel (*connaissances*), d'autre part à les analyser en fonction des genres et des formes auxquels elles appartiennent (*tâches complexes*). Ces démarches conjointes leur permettent de percevoir de manière vivante les échos que les oeuvres entretiennent entre elles à travers le temps. Les relations avec les autres formes d'art, liées au contexte culturel ou à des thèmes, sont mises en évidence pour construire une culture structurée et partagée. La lecture des images (*tâche complexe*), fixes ou animées, contribue également à la fondation d'une culture humaniste. Elle favorise la compréhension des oeuvres littéraires étudiées en privilégiant des prolongements artistiques et en affinant la perception des contextes historiques et culturels.

- **Les « connaissances », au sens large encore ici, sont les ressources à mobiliser pour la construction de compétences d'analyse et de mise en relation (de la littérature et du monde en particulier).**

## 2. Lecture analytique, lecture cursive

Pour fonder cette culture humaniste, le professeur de français construit sa progression à partir de la découverte et de l'étude de textes littéraires (*tâches complexes*). Chaque année, les élèves sont invités à lire plusieurs oeuvres du patrimoine, principalement français et francophone, mais aussi européen, méditerranéen ou plus largement mondial. L'étude d'oeuvres intégrales et la lecture d'extraits (*tâches complexes*) s'articulent à cette fin. Le professeur doit s'assurer de la capacité de ses élèves à lire des oeuvres intégrales (*compétence*), en tenant compte du niveau de chacun. Il développe leurs compétences en lecture et les amène progressivement à être des lecteurs autonomes. Il cherche à susciter le goût et le plaisir de lire (*attitudes*). Le professeur fait aussi découvrir et étudier des textes documentaires et des textes de presse. Dans la mesure du possible, il associe le professeur documentaliste à sa démarche. On distinguera deux approches possibles des textes : la lecture analytique et la lecture cursive. La lecture analytique se définit comme une lecture attentive et réfléchie, cherchant à éclairer le sens des textes et à construire chez l'élève des compétences d'analyse et d'interprétation. Elle permet de s'appuyer sur une approche intuitive, sur les réactions spontanées de la classe, pour aller vers une interprétation raisonnée. En approfondissant ce qui a pu être acquis au cours de l'enseignement primaire, on développe l'aptitude des élèves à s'interroger sur les effets produits par les textes, sur leur sens, leur construction et leur écriture. Les diverses démarches d'analyse critique (*savoir-faire*) ainsi qu'un nécessaire vocabulaire technique (*connaissances*), qui doit rester limité, ne constituent pas des objets d'étude en eux-mêmes ; ils sont au service de la compréhension et de la réflexion sur le sens (*compétences*). La lecture analytique peut porter soit sur un groupement de textes, soit sur une oeuvre intégrale. L'étude de l'oeuvre intégrale (*tâche complexe*) s'appuie sur une lecture complète préalablement effectuée par l'élève (*tâche complexe*). En classe, elle combine la lecture analytique d'extraits avec un parcours transversal, qui peut être organisé à partir d'une question ou d'un thème donné. La lecture cursive (*tâche complexe*) est une lecture personnelle de l'élève, en dehors du temps scolaire mais le plus souvent en rapport avec le travail conduit en classe. Pour cette raison, elle gagne à être recommandée par le professeur qui cherche à développer le goût de lire (*attitude*), en proposant un choix commenté d'oeuvres accessibles. La littérature de jeunesse occupe une place naturelle dans ce choix d'oeuvres. Qu'elle revienne sur le passé ou qu'elle ouvre sur le monde d'aujourd'hui, elle contribue à l'acquisition d'une culture personnelle. Elle permet d'instaurer un dialogue avec les oeuvres patrimoniales et elle facilite parfois l'accès à la lecture des oeuvres classiques. Le professeur choisit des textes de qualité adaptés à ses élèves et à son projet pédagogique. Cette lecture personnelle de l'élève n'exclut pas le recours à la lecture cursive, en classe, de textes ou documents destinés à éclairer l'étude qui est en cours.

Ces différentes formes de lecture sont pratiquées avec le souci constant de privilégier l'accès au sens, de prendre en compte la dimension esthétique et de permettre une compréhension approfondie du monde et de soi. Elles s'attachent dans tous les cas à développer les compétences de lecture et à susciter le plaisir de lire.

- **Insistance sur la compétence « Lire », mise en relation avec les connaissances et les savoir-faire.**

## 3. La lecture de l'image

L'image, fixe ou mobile, constitue, pour l'enseignement en général et celui du français en particulier, une ressource précieuse à plus d'un titre : en fournissant à l'élève des représentations du monde présent et passé, elle contribue efficacement à la constitution de sa culture et de son imaginaire ; elle favorise l'expression des

émotions et du jugement personnel (*tâches complexes*) ; elle peut en outre consolider l'apprentissage de méthodes d'analyse (*savoir-faire*). Selon les préconisations du socle commun de connaissances et de compétences (pilier 5), « une connaissance d'oeuvre cinématographiques majeures du patrimoine français, européen et mondial » est encouragée.

Dans une démarche comparable à la lecture des textes, l'image est analysée en tant que langage. Il importe de faire percevoir aux élèves, confrontés chaque jour à une abondance d'images variées, que celles-ci sont des représentations porteuses de sens et que souvent leur visée peut être explicitée. Face à l'image, comme face au texte, les élèves doivent apprendre à s'interroger (*attitude*) sur ce qu'ils voient et à observer l'image avant d'en parler. On pourra alors les amener à passer d'une approche intuitive à une interprétation raisonnée (*tâche complexe*) en les initiant progressivement à quelques notions d'analyse (*connaissances et savoir-faire*). De la Sixième à la Troisième, l'approche de l'image est toujours mise en relation avec des pratiques de lecture, d'écriture ou d'oral. La lecture de l'image a sa place en préparation, accompagnement, prolongement des textes et domaines abordés durant l'année. Elle permet également un accès à l'histoire des arts.

- **Les compétences d'analyse et d'expression sont visées, mises en relation avec les connaissances (ici de l'ordre de la fréquentation et du lexique) et les savoir-faire.**

### III. L'expression écrite

La correction et l'enrichissement de l'expression écrite sont au coeur des préoccupations pédagogiques pour tous ceux qui enseignent le français au collège. C'est par une pratique régulière, continue et variée de l'écriture (*tâche complexe*) que les élèves peuvent acquérir une conscience claire de leur langue, une connaissance précise et vivante de son fonctionnement, de ses modes de production et de ses effets, ainsi que le goût et le plaisir d'écrire (*attitudes*). De la même façon, l'étude systématique des faits de langue permet une meilleure maîtrise de l'expression écrite. Les éléments des programmes par cycle (Sixième/Cinquième-Quatrième/Troisième) précisent les modalités et la progression de ces activités. L'entraînement à l'écrit porte sur tous les faits de l'écriture, ponctuels ou globaux, qu'il s'agisse d'énoncés brefs - une phrase - ou de textes complets (*tâches complexes*). Cet entraînement est constant et intervient à différents moments dans l'organisation de la classe de français. Toute séance d'analyse de textes littéraires comporte avant la séance, pendant, à la fin ou après, des travaux d'écriture. Les activités d'écriture sont variées. Le résumé ou la reformulation d'un texte lu ou d'un propos entendu, l'invention de débuts ou de suites de textes, les insertions, les imitations, les transformations (*tâches complexes*) par exemple, sont autant de contrepoints stimulants qui permettent une perception plus fine et plus personnelle des textes. Certains travaux d'écriture sont le fruit d'une progression, d'un projet collectif ou individuel et supposent un travail patient, continu et réfléchi, d'améliorations et de corrections, selon les critères suivants : cohérence, visée, respect des consignes, orthographe, syntaxe, lexique. Cette activité est pratiquée régulièrement tout au long de la scolarité au collège. Toutes les formes d'écriture sont encouragées et valorisées par différents modes de diffusion, notamment ceux qui sont liés aux technologies numériques, dont les apports possibles sont en la matière d'une grande richesse. L'évaluation des compétences porte sur des travaux d'écriture de formes variées. Les élèves rédigent un texte abouti au moins toutes les trois semaines. La longueur des textes à rédiger évolue de la Sixième à la Troisième ; l'objectif à atteindre en fin d'année scolaire est fixé pour chaque classe. Les exigences attendues sont la correction de l'expression, la cohérence de la composition, le respect des consignes, la richesse et la sensibilité de l'invention.

- **L'accent est mis sur la mobilisation des ressources en situation complexe, et sur la nécessité d'une confrontation systématique des élèves à la tâche complexe qu'est le travail d'écriture. Des critères généraux d'évaluation sont précisés : pertinence, cohérence, correction.**

### IV. L'expression orale

Tout au long des quatre années de collège, un véritable apprentissage de l'oral se construit en classe de français. Il se fonde sur la pratique d'échanges, de débats, sur l'expression d'émotions et de réflexions personnelles (*tâches complexes*). Il passe aussi par la reformulation de la pensée des autres. C'est à ce titre que le travail de l'oral aide à l'acquisition des compétences définies dans les pilliers 6 et 7 du socle commun de connaissances et de compétences (« Les compétences sociales et civiques » ; « L'autonomie et l'initiative ») et contribue à faire du collège une école d'ouverture à l'autre et de tolérance. Sous la conduite du professeur, les élèves prennent la parole fréquemment, avec mesure (*attitude*) et de façon organisée. Le professeur veille à ce qu'ils s'expriment avec clarté et précision, dans un niveau de langue approprié (*compétence*). Il les encourage régulièrement à expliciter leur pensée et à se soucier d'être compris de leur auditoire. Il crée des situations

propices à un véritable échange entre eux. L'oral s'enseigne comme l'écrit. Le professeur met donc en place des exercices variés et progressifs qui permettent aux élèves d'améliorer la qualité de l'expression, de travailler la mise en voix, la gestuelle et l'occupation de l'espace. C'est dans ce cadre que prennent place en particulier la récitation (*savoir-faire*) (en liaison avec les textes étudiés), la lecture à haute voix (*savoir-faire ou compétence selon la préparation*), l'exposé, le compte rendu, les échanges organisés (*tâches complexes*). Ces exercices donnent lieu à une évaluation.

- **Les tâches complexes sont privilégiées, pour des apprentissages en situation.**

## **V. L'histoire des arts**

Le professeur de français collabore à l'enseignement de l'histoire des arts avec sa **compétence** propre. Il n'a pas besoin pour cela d'une formation spécifique. Il suivra ses goûts, se fondera sur sa culture personnelle, avec le souci constant d'enrichir celle de ses élèves. L'histoire des arts entretient en effet de nombreuses correspondances avec l'étude des textes. Son enseignement éclaire et facilite la lecture et la compréhension de certaines oeuvres littéraires car il propose des approches spécifiques en ce qui concerne les fonctions, les formes et les genres de ces oeuvres. Au cours de l'année, certains textes sont donc choisis de préférence à d'autres en raison de leur source artistique, pour les échos et prolongements artistiques qu'ils éveillent, et enfin pour le pouvoir de création poétique ou littéraire qu'ils recèlent ou initient.

Afin de favoriser le travail interdisciplinaire, l'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts (auquel il convient de se rapporter) s'articule autour de grands domaines et de thématiques qui constituent des points de rencontre et de convergence de plusieurs disciplines à la fois. Les domaines « arts du langage » et « arts du spectacle vivant » sont très fréquemment privilégiés tout au long de l'apprentissage de l'élève : l'intitulé « arts du langage » est une notion transversale qui fait l'objet d'une étude approfondie et régulière pour toutes les oeuvres littéraires ; d'autre part, la classe de français se prête particulièrement à l'étude du domaine « arts du spectacle vivant », puisqu'elle favorise la mise en voix et la mise en gestes de textes à des fins artistiques. Choisir des textes dramatiques permet ainsi d'initier les élèves à des esthétiques variées, à différentes formes théâtrales et surtout au jeu d'acteur (*tâche complexe*). De plus, l'étude d'une pièce de théâtre (*tâche complexe*) offre à la fois l'occasion de s'intéresser aux conditions de représentation au temps de sa création et de travailler sur les techniques qui renouvellent l'interprétation de l'oeuvre théâtrale. Le domaine « arts de l'espace » est alors exploré. L'enseignement de l'histoire des arts est progressif au fil des cycles et des classes. Partant d'exemples simples et suggestifs pour l'élève, cette initiation va s'enrichissant sans se perdre dans une complexité inutile. La progression chronologique est souplement reliée aux programmes d'histoire car une large marge d'autonomie et de liberté pédagogique est laissée au professeur en fonction de la maturité de ses élèves et de ses objectifs. C'est en effet cette liberté qui facilitera le travail en équipe au sein de l'établissement et la réalisation d'un projet commun qui fasse sens pour l'élève. A l'issue de la classe de Troisième, l'élève doit être capable de situer une oeuvre littéraire dans un contexte historique et culturel (*connaissances*), enracinant ainsi la littérature dans son environnement esthétique. Il est apte à percevoir les échos et les correspondances que des oeuvres entretiennent entre elles à une époque donnée (*compétence*). Il peut également élaborer des corrélations, tisser autour d'une oeuvre, d'un auteur, d'un thème ou d'un genre littéraire, un réseau de connaissances spécifiques à une époque et définir des caractéristiques communes à travers les temps, concernant une thématique ou un domaine artistique particulier (*tâches complexes*). En outre, la fréquentation régulière d'oeuvres artistiques permet à l'élève d'exprimer des émotions et d'émettre un jugement personnel (*tâches complexes*). Il prend l'habitude de dire ce qu'il voit, ce qu'il entend, ce qu'il ressent avant de passer à l'analyse et à l'interprétation (*compétence*). Il acquiert un vocabulaire technique (*connaissances*) simple mais approprié aux domaines et aux thématiques artistiques. Il adopte ainsi une démarche de plus en plus autonome, approfondissant sa **connaissance** du monde et de soi. Prenant en compte la dimension esthétique d'une oeuvre littéraire, l'élève développe son goût pour la musicalité et la puissance émotionnelle de la langue et, par la lecture d'oeuvres littéraires, il enrichit sa **connaissance** (*ici, comme à de nombreuses reprises, connaissance est employé pour un ensemble de connaissances, parfois issue de l'exercice de compétences*) de l'histoire des arts.

- **Les connaissances sont ici à mobiliser dans une approche transdisciplinaire, transversale, sans que les ressources ne soient particulièrement précisées.**

## **VI. Les technologies de l'information et de la communication (TIC)**

L'enseignement du français au collège prend sa part dans l'apprentissage des TIC : il se saisit de ces outils dans ce qu'ils ont de plus pertinent pour son propre contenu disciplinaire. Le professeur a recours au traitement de texte, lequel permet une visualisation particulière du texte, modifiant le rapport de l'élève à celui-ci, pour son élaboration, sa construction, sa présentation et sa diffusion (*savoir-faire, compétence*). Une initiation aux

ressources documentaires sur supports informatiques, audiovisuels et multimédias est recommandée : l'élève apprend à se repérer dans cette immense bibliothèque mondiale, à trier et hiérarchiser des informations, à adopter une attitude critique et responsable (*attitude*) vis-à-vis d'elles et à adapter sa lecture au support retenu (*compétences*).

- **La dimension « outil informatique » est envisagée en terme de ressource, la compétence est du côté de l'utilisation à bon escient des résultats des recherches.**

# Cycle d'adaptation - Classe de sixième

Les objectifs et les principes de mise en oeuvre des programmes sont développés dans le préambule auquel les professeurs sont invités à se reporter pour organiser l'enseignement dans le cadre des domaines suivants. L'étude de la langue, indispensable en elle-même, se met au service (*ressource*) de la pratique constante de la lecture et de l'expression écrite et orale (*tâches complexes*).

## I. L'étude de la langue

### 1. Grammaire

L'analyse de la phrase (*connaissances et savoir-faire = ressources pour lire, écrire, dire*)

- la phrase verbale/non verbale ;
- la phrase simple (un seul noyau verbal) ;
- les quatre types de phrase (déclarative, interrogative, injonctive, exclamative) ;
- la phrase affirmative / la phrase négative ;
- l'interrogation totale et l'interrogation partielle (marques écrites et orales) ;
- initiation à la phrase complexe (plusieurs noyaux verbaux).

Les classes de mots (*connaissances et savoir-faire = ressources pour la correction orthographique de l'écrit et pour la lecture de textes résistants*)

- le nom et ses déterminants : les articles, indéfinis, définis, partitifs ; distinction entre des article indéfini, des article défini contracté ; du article partitif, du article défini contracté ; le déterminant possessif ; le déterminant démonstratif ;
- le verbe (savoir l'analyser en donnant son infinitif, son groupe, son temps, son mode, sa personne ; cette analyse se complexifiera au fur et à mesure que la connaissance du verbe sera approfondie) ;
- les pronoms : les pronoms personnels (leurs formes et leurs fonctions ; distinction entre la, les déterminants et pronoms) ; les pronom possessif ; les pronom démonstratif ;
- l'adjectif qualificatif (il s'ajoute au nom pour le qualifier, s'accorde en genre et en nombre avec le nom qu'il qualifie).

Les fonctions grammaticales (*connaissances et savoir-faire = ressources pour la lecture, l'écrit et l'oral*)

- le sujet du verbe (le groupe nominal et le pronom ; le sujet déplacé ou inversé) ;
- les compléments d'objet du verbe (direct, indirect, second) ;
- les groupes nominaux compléments circonstanciels (mobiles et supprimables, valeurs de moyen et de manière, de temps et de lieu) ;
- l'épithète ;
- l'attribut du sujet ; (distinction attribut / complément d'objet direct).

La conjugaison du verbe (*connaissances et savoir-faire = ressources pour l'oral et l'écrit*)

- l'infinitif et les trois groupes verbaux ;
- l'indicatif (temps simples et temps composés ; y compris le conditionnel) : étude systématique, avec décomposition des formes en éléments ;
- l'impératif.

Les valeurs des temps verbaux (*connaissances et savoir-faire = ressources pour la lecture, l'oral et l'écrit*)

- se situer dans le temps : passé / présent / futur ;
- le présent (présent de vérité générale, présent d'actualité, présent de narration) ;
- le passé simple et l'imparfait (premier plan et arrière-plan dans un récit ; l'imparfait dans la description ; le passé simple dans la narration ; action ou état borné/non borné) ;
- le passé composé (extension de son usage due à la disparition du passé simple à l'oral) ;
- le futur (valeur temporelle de projection dans l'avenir ; valeurs modales de futur catégorique ou de futur de supposition).

### 2. Orthographe

Orthographe grammaticale (*connaissances et savoir-faire = ressources pour la correction orthographique de l'écrit*)

- les accords dans le groupe nominal (l'adjectif, le déterminant, le nom) ;
- l'accord simple sujet-verbe et sujet-attribut ;
- l'accord du participe passé avec être et avoir (cas simples) ;
- la morphologie du verbe à l'indicatif : 1er, 2e et 3e groupes, en lien avec les conjugaisons du programme (les verbes morphologiquement réguliers) ;

- les pluriels en -aux, -eux, -oux ;
  - la ponctuation : les divers points, la virgule, les guillemets, les parenthèses, les tirets.
- Orthographe lexicale (*connaissances = ressources pour la correction orthographique de l'écrit*)

- les signes auxiliaires : tréma, apostrophe, trait d'union ;
- l'accentuation de e ;
- majuscule ou minuscule.

Quelques homonymes ou homophones (*connaissances et savoir-faire = ressources pour la correction orthographique de l'écrit*)

- distingués par l'accent : à/a ; la/l' a/l' as/là ; mur/mûr...
- autres : et/est ; mais/mes ; on/ont ; ce/se ; ces/ses ; son/sont...

### 3. Lexique

L'étude du lexique vise à enrichir le vocabulaire des élèves de façon structurée à partir de réseaux de mots. Ces réseaux se rapportent à des domaines lexicaux définis pour chaque niveau. Ils se constituent à l'aide de notions lexicales dont la progression se poursuit au cours des quatre années de collège.

Domaines lexicaux (*connaissances = ressources pour la lecture, l'oral et l'écrit*)

- vocabulaire des émotions ;
- vocabulaire des religions (croyances et pratiques religieuses dans l'Antiquité) ;
- vocabulaire des genres littéraires (conte, récit).

Notions lexicales (*connaissances et savoir-faire = ressources pour la lecture, l'oral et l'écrit*)

- formation des mots : radical, préfixation, suffixation, composition, dérivation, familles de mots, initiation à l'étymologie ;
- sens propre et sens figuré ;
- niveaux de langue ;
- reprises et substituts du nom (en lien avec l'étude des classes grammaticales : les noms et pronoms) ;
- synonymie, antonymie, paronymie.

Pour mettre ce travail en cohérence avec les activités de lecture et d'écriture, le professeur construit des réseaux de mots à partir d'entrées lexicales choisies en relation avec les oeuvres étudiées (*intégration des ressources*). Il peut, par exemple, privilégier les pistes suivantes :

- la métamorphose ;
- les attitudes et mouvements du corps ;
- l'art de la narration ;
- les jeux sur les mots et sur les sons.

- **La liste rejoint la notion d'outils de la langue, développée en terme de ressources. L'introduction rappelle que l'important est que ces ressources soient mobilisées pour affronter les tâches complexes propres à la discipline.**

## II. La lecture

La progression pédagogique du professeur s'attache à traiter toutes les entrées du programme de lecture, certaines pouvant faire l'objet de plusieurs lectures d'oeuvres. Les oeuvres qu'elle retient sont étudiées en oeuvre intégrale ou par groupements de textes en classe ; elles peuvent aussi faire l'objet d'une lecture cursive en dehors du temps scolaire.

Un projet d'organisation raisonnable au regard des objectifs poursuivis par ces programmes comprend la lecture d'au moins trois oeuvres intégrales et trois groupements de textes étudiés en classe, et trois oeuvres lues en lecture cursive en dehors du temps scolaire (*tâches complexes*). Pour certaines oeuvres, une version modernisée ou une adaptation de qualité est recommandée ; un astérisque les signale. Le programme rassemble des propositions parmi lesquelles le professeur est libre de faire des choix à l'intérieur des rubriques, selon le niveau de sa classe et son projet d'enseignement.

### 1. Textes de l'Antiquité

Le professeur fait lire (*tâches complexes*) des extraits choisis parmi les oeuvres (*connaissances*) suivantes :

- *Le Récit de Gilgamesh\** ;
- *La Bible\**,
- *L'Iliade\**, *L'Odyssée\** d'Homère ;
- *L'Enéide\** de Virgile ;
- *Les Métamorphoses\** d'Ovide.

## 2. Contes et récits merveilleux

Le professeur fait lire (*tâches complexes*) au moins deux contes choisis parmi les oeuvres (*connaissances*) suivantes :

- *Les Mille et Une Nuits\** ;
- Contes de Charles Perrault, de Madame d'Aulnoy, des frères Grimm, de Hans-Christian Andersen ;
- *Alice au pays des merveilles\** de Lewis Carroll ;
- *Le Petit Prince* d'Antoine de Saint-Exupéry ;
- *Petit Bodiel et autres contes de la savane ; Il n'y a pas de petite querelle* de Amadou Hampâté Bâ ;
- *Contes, Nouveaux contes d'Amadou Koumba* de Birago Diop ;
- *La Belle Histoire de Leuk-le-lièvre* de Léopold Sédar Senghor.

## 3. Initiation à la poésie

Le professeur choisit :

- des poèmes en vers réguliers, des poèmes en vers libres ou variés, des calligrammes, des haïkus ou des chansons, du Moyen Age au XXI<sup>e</sup> siècle, pour faire découvrir la diversité des formes et motifs poétiques ;
- des Fables de Jean de La Fontaine (choisies dans les Livres I à VI). (*connaissances*)

## 4. Initiation au théâtre

Le professeur fait lire (*tâches complexes*), intégralement ou par extraits, au choix :

- une pièce de Molière : par exemple *Le Médecin volant*, *L'Amour médecin*, *Le Médecin malgré lui*, *Le Sicilien ou l'amour peintre* ;
- une courte pièce, choisie par exemple parmi celles des auteurs du XX<sup>e</sup> siècle suivants : Jean Tardieu, Roland Dubillard, René de Obaldia. (*connaissances*)

## 5. Etude de l'image

L'approche de l'image est toujours mise en relation avec des pratiques de lecture, d'écriture ou d'oral (*tâches complexes*). Elle est renforcée par l'initiation à l'histoire des arts. La lecture de l'image a sa place en préparation, accompagnement, prolongement des textes et thèmes abordés durant l'année : en classe de Sixième, le professeur puise principalement dans l'iconographie très riche liée aux textes de l'Antiquité et à leur représentation au fil des siècles. Il procède aussi à l'étude comparative d'images représentant les mêmes épisodes, par exemple le jugement de Pâris, la chute de Troie, la rencontre des Sirènes ou encore la construction de la tour de Babel ; la confrontation des différentes versions d'un même sujet conduit l'élève à réfléchir sur les intentions des artistes, sur la visée de leurs oeuvres respectives (*tâches complexes*).

Le professeur fait prendre conscience de l'existence de différents types d'images fixes et animées (tableaux, photographies, publicité, bandes dessinées, films...), ainsi que de leurs différentes fonctions. (*connaissances*) Parmi celles-ci, il privilégie la fonction narrative, pour laquelle les fresques, les polyptyques ou la bande dessinée, entre autres, fournissent des exemples. En ce qui concerne les outils d'analyse, des entrées simples, aisées à mettre en oeuvre, sont retenues pour la Sixième : premières notions de cadrage, de composition, dont l'étude des plans (*connaissances*).

- **La liste des œuvres recommandées, assez naturellement, n'est pas liée à une terminologie de la compétence. La lecture, avec ses différentes modalités, est une tâche complexe par nature.**

## III. L'expression écrite

L'écriture s'apprend : elle nécessite dès la Sixième un enseignement rigoureux et un entraînement régulier.

### 1. Objectifs

L'objectif prioritaire à atteindre à la fin de la classe de Sixième est la rédaction d'un texte narratif correct et cohérent d'une page environ (une vingtaine de lignes) (*tâche complexe*).

L'élève doit pouvoir présenter son texte de manière lisible, avec une graphie claire et régulière (*savoir-faire*). Il doit veiller à la correction de la langue et de la ponctuation (*compétence*). Il apprend à organiser son texte en paragraphes et à ménager des alinéas (*savoir-faire ou compétence*). En Sixième, on privilégie la rédaction de textes narratifs dans lesquels l'élève exerce ses capacités d'invention. Il peut y insérer des descriptions et des dialogues.

## 2. Modalités de mise en oeuvre

Le professeur saisit toutes les occasions pour susciter le goût et le plaisir d'écrire (*attitudes*). Il fait prendre conscience à l'élève du rôle de l'écrit dans notre société. Il veille à varier les consignes, les types d'exercices et les modes d'évaluation. Pour développer les *compétences* rédactionnelles de l'élève, le professeur insiste sur la nécessité de se faire comprendre, de prendre en compte son destinataire et de s'adapter à la situation de communication définie par les consignes. Il incite l'élève à recourir aux dictionnaires dans la phase d'écriture (*savoir faire*). L'élève utilise régulièrement le brouillon, puisque c'est le lieu de l'invention et de l'organisation des idées (*tâches complexes*). Il comprend ainsi la nécessité de revenir sur son propre travail afin de l'améliorer (*compétence*).

L'apprentissage de l'écriture passe par une pratique régulière et progressive (*tâches complexes*). Le professeur initie progressivement l'élève à l'élaboration d'une trace écrite : préparation, synthèse ou réinvestissement du travail effectué en classe (*tâches complexes*). Des séances spécifiques sont par ailleurs consacrées à l'expression écrite. A partir d'une recherche d'idées, guidée par le professeur ou librement menée, l'élève peut effectuer une exploration du langage, de ses ressources et de ses contraintes. En ce sens, l'apprentissage de l'écriture est étroitement lié à l'étude de la langue et s'appuie de façon rigoureuse sur l'étude du lexique et des structures grammaticales (*mobilisation des ressources*). L'élève s'habitue aussi peu à peu à structurer ses écrits en améliorant leur cohérence. Les textes littéraires fournissent des modèles à imiter, permettant de s'inspirer fructueusement de leur structure (celle du conte ou de la fable par exemple), de la thématique qu'ils développent, de leur mise en mots (*ressources*). Il est souhaitable les élèves rédigent un devoir complet et abouti au moins toutes les trois semaines. Modeste dans sa longueur et son contenu au début de la Sixième, il s'étoffe et s'enrichit au cours de l'année. Ponctuellement, un devoir déjà rédigé peut donner lieu à une réécriture partielle et personnelle afin de l'améliorer (*tâche complexe*). L'utilisation du traitement de texte, et plus largement des TIC, peut apporter une aide précieuse dans les différentes étapes de la rédaction.

## 3. Travaux d'écriture (*tâches complexes*)

- récits rendant compte d'une expérience personnelle (l'élève peut éventuellement y exprimer sa propre appréciation, ses émotions et ses sensations) ;
- écrits en relation avec le programme de lecture : une courte fable, un conte ou une partie de conte, un épisode épique, une courte scène de théâtre ;
- textes favorisant l'expression poétique ;
- narrations à partir des oeuvres étudiées dans le cadre de l'histoire des arts ;
- écrits à partir de supports divers permettant de développer des qualités d'imagination (images, objets, documents audio-visuels).

Une écriture longue peut être envisagée de façon individuelle ou collective, notamment la rédaction d'un conte.

## IV. L'expression orale

En classe de Sixième, l'apprentissage de l'oral vise prioritairement les objectifs suivants :

- identifier les différentes situations de communication orale et ce qu'elles impliquent (*connaissances*);
- s'exprimer de façon audible et compréhensible, dans un niveau de langue approprié (*compétence*);
- écouter et prendre en compte la parole d'autrui (*compétence*);
- raconter une expérience (épisode vécu, lecture, film, visite ...) (*savoir-faire ou compétence*).

Les élèves pratiquent régulièrement la lecture à haute voix et la récitation (*savoir-faire*), en insistant sur la nécessaire mise en valeur du texte.

## V. L'histoire des arts

La priorité est accordée à l'Antiquité, l'étude des textes fondateurs permettant de mettre en valeur la thématique « Arts, mythes et religions ». C'est l'occasion de sensibiliser les élèves au fait religieux et de leur faire découvrir, en liaison avec la lecture des textes, des oeuvres d'art antique et moderne, leur attention se portant principalement sur des sujets et des figures mythiques. Certains textes appellent un regard sur le travail des illustrateurs, sur la représentation du texte théâtral ou sur les adaptations cinématographiques. L'écoute d'oeuvres musicales peut aussi compléter l'étude littéraire de certains textes. (*connaissances*)

## **Conclusion générale:**

- **Les programmes insistent assez fortement, au rebours de ce que peut donner à penser leur architecture et leur rédaction majoritairement réalisée sous forme de liste, sur la construction des compétences, comme sur la mobilisation régulière des ressources dans le cadre de tâches complexes.**